



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

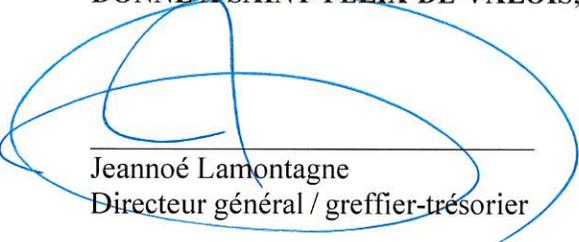
### AVIS PUBLIC

Lors de la séance extraordinaire tenue le **26 MAI 2025**, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 528-2025 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 376-2019 RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE APPLICABLE PAR LES PERSONNES MANDATÉES PAR LA MUNICIPALITÉ**

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : [secretariat@st-felix-de-valois.com](mailto:secretariat@st-felix-de-valois.com), pendant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**, ce vingt-huitième jour du mois de mai deux mille vingt-cinq.



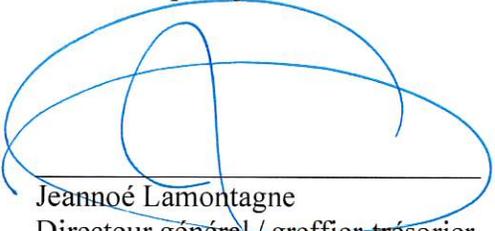
Jeannoé Lamontagne  
Directeur général / greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : [www.st-felix-de-valois.com](http://www.st-felix-de-valois.com), entre 10 h et 14 h, ce vingt-huitième jour du mois de mai deux mille vingt-cinq.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce vingt-huitième jour du mois de mai deux mille vingt-cinq.



Jeannoé Lamontagne  
Directeur général / greffier-trésorier